

*MODÈLE 12 – Sans activité momentanée
Les architectes maintenu·es dans cette rubrique du Tableau
sont soumis·es à une cotisation ordinale réduite.*

Attestation sur l'honneur

Cette attestation devra être renouvelée chaque début d'année.

*Elle peut être retournée, complétée et signée, par email (tableau@architectes-idf.org)
ou par courrier (CROAIF – Service du Tableau - 148 rue du faubourg Saint-Martin - 75010 Paris).*

*Elle doit obligatoirement être accompagnée d'un justificatif nominatif récent (moins de 3 mois)
d'absence d'activité : attestation Pôle emploi, avis d'indemnités de chômage ou RSA, justificatif de
liquidation judiciaire toujours en cours, certificat médical ou bulletin d'hospitalisation.*

*Toute attestation incomplète ou non accompagnée du justificatif d'absence d'activité
ne pourra pas être prise en compte.*

Je soussigné·e

adresse

.....

tel email

inscrit·e au Tableau sous le n° national

déclare n'accomplir aucune activité professionnelle, quelle qu'elle soit*, pouvant engager ma
responsabilité au sens de l'article 16 de la loi sur l'architecture

depuis le (jour/mois/année)

Je joins à cette attestation le justificatif récent correspondant à cette absence d'activité et
m'engage à me rapprocher du Conseil régional pour la mise à jour de ma situation au Tableau
avant toute reprise d'activité professionnelle.

Fait le

Signature :

* Par exemple : établissement du projet architectural, aménagement et urbanisme y compris élaboration des plans, lotissements, élaboration de programme, préparation des missions nécessaires à l'exécution des avant-projets et des projets, consultation des entreprises, préparation des marchés d'entreprises, coordination et direction des travaux, assistance aux maîtres d'ouvrage, conseil, expertise...